



**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

**Résumé des principales conclusions et orientations issues
de l'évaluation environnementale paneuropéenne**



NATIONS UNIES



Commission économique pour l'Europe**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**L'environnement dans la région paneuropéenne :
perspectives à l'horizon 2030 et au-delà****Résumé des principales conclusions et orientations issues
de l'évaluation environnementale paneuropéenne****Note du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement***Résumé*

À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement a prié le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de procéder, en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation environnementale paneuropéenne limitée, thématique et fondée sur des indicateurs^a.

Le présent document expose les principaux messages et conclusions issus de ladite évaluation. À sa session extraordinaire (Genève, 9-12 mai 2022), le Comité a accueilli favorablement le résumé contenant les principaux messages et conclusions sur la voie à suivre, établi à l'intention des décideurs, et a décidé de le soumettre à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

Les décideurs politiques sont invités à utiliser le résumé pour la discussion et la prise de décisions.

^a ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) ii).



Résumé à l'intention des décideurs

A. Introduction

1. À la demande du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le secrétariat de la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont procédé à une évaluation environnementale paneuropéenne limitée, thématique et fondée sur des indicateurs, à titre de contribution à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022).

2. Il ressort de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement que des progrès ont été réalisés dans la protection de l'environnement à certains égards, mais que des lacunes importantes subsistent et constituent une menace pour la santé des personnes et l'environnement dans la région. Le résumé établi à l'intention des décideurs met l'accent sur une série de questions et de recommandations clefs énoncées dans le corps du rapport d'évaluation. Celui-ci couvre la période allant jusqu'à la fin de 2021. Les tendances exprimées par des flèches dans les tableaux 1 à 19 indiquent l'amélioration de la situation (vert, flèche vers le haut) ou la détérioration (rouge, flèche vers le bas), et non une augmentation ou une diminution de la valeur d'un indicateur. Le lecteur est invité à se tourner vers les évaluations thématiques pour en savoir plus.

B. Principaux messages et recommandations

1. L'air atmosphérique et la couche d'ozone

3. Les pays de la région paneuropéenne renforcent leurs politiques de lutte contre la pollution atmosphérique. Quelques progrès ont été enregistrés, mais il faut redoubler d'efforts (voir le tableau 1). Dans 41 pays européens, les effets sur la santé de l'exposition prolongée à des particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) ont été réduits de 13 % au cours de la période 2009-2018 et ceux des oxydes d'azote (NO_x), de 54 %. Cependant, le nombre de décès prématurés dus à l'exposition à l'ozone troposphérique a augmenté au cours de cette période d'environ 24 %, peut-être en raison de la hausse des températures moyennes. L'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones, liquides de refroidissement présents dans les réfrigérateurs et les systèmes de climatisation, reste incomplète, en particulier dans les pays dont l'économie est en transition.

Recommandations

4. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient élaborer des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires pour atteindre la cible 3.9 des objectifs de développement durable, en particulier pour les PM_{2,5} et l'ozone troposphérique. Les principales mesures à prendre sont l'affinement et la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour prévenir les émissions de PM, de NO_x et d'hydrocarbures par l'industrie et la réduction des émissions dues au trafic (par l'application des normes euro 6 et euro 7). Tous les pays devraient actualiser les normes relatives à la qualité de l'air ambiant pour les aligner sur les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les gouvernements devraient contribuer à une reconstitution adéquate du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour accélérer, au niveau mondial, l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones.

Tableau 1
Situation et tendances de certains indicateurs de la qualité de l'air et de la couche d'ozone

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Concentrations ambiantes de PM _{2,5} (µg/m ³ en 2016)	☹️ (13)	☹️ (11)	☹️ (25)	☹️ (12)	☹️ (35)	☹️ (16)
Émissions de SO _x , de NO _x et de PM _{2,5} (2015-2019)	↗️↗️↗️	↗️↗️↗️	→↘→	↗️↗️↘	↘↗️↘	↗️↗️→
Consommation de HCFC, en ODP (g par habitant) (2010-2019)	😊	😊	😐 ↗️	😐 ↗️	😐 ↗️	😐 ↗️

Sources : Pour les PM_{2,5} ambiantes (µg/m³ en 2016), OMS, Observatoire de la santé mondiale, « SDG Indicator 11.6.2 Concentration of fine particulate matter (PM_{2.5}) ». Disponible à l'adresse [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/concentrations-of-fine-particulate-matter-\(pm2-5\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/concentrations-of-fine-particulate-matter-(pm2-5)) (consultée le 7 mai 2021) ; pour les émissions de SO_x, de NO_x et de PM_{2,5} (2015-2019) – Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) – Centre des inventaires et des projections des émissions (CEIP), « Données d'émissions officiellement déclarées » (disponibles sur <https://www.ceip.at/data-viewer-1> (consultées le 10 février 2022)).

Note : La tendance est ↗️ (amélioration) (émissions en baisse), → (stable) ou ↘️ (dégradation) ; l'état de la concentration de PM_{2,5} est ☹️ (dépasse la ligne directrice de l'OMS de 2005 pour la qualité de l'air de 10 µg/m³ et la limite ultérieure (2021) plus stricte de 5 µg/m³) ; la situation de la consommation d'hydrochlorofluorocarbures est 😊 (consommation éliminée) ou 😐 (consommation inférieure à l'objectif mais proche de celui-ci). La consommation nette d'hydrochlorofluorocarbures de l'Union européenne est inférieure à zéro depuis 2010 ; l'Europe occidentale, à l'exception d'Israël, affiche une consommation nulle depuis 2015 ; l'Azerbaïdjan et le Bélarus ont atteint une consommation nulle en 2019 et le Kirghizistan en 2020. Concernant les concentrations ambiantes de PM_{2,5} (mg/m³ en 2016), les valeurs régionales sont pondérées en fonction de la population. On ne dispose pas de données pour le Liechtenstein. Il y a correspondance avec l'indicateur 11.6.2 des objectifs de développement durable.

Abréviations : HCFC, hydrochlorofluorocarbures ; ODP : potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

2. Émissions de gaz à effet de serre

5. Tous les pays de la région paneuropéenne se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais les émissions nettes de la région continuent d'augmenter. Les efforts et les résultats obtenus sont inégalement répartis dans la région. Les réductions, qui sont principalement observées dans la partie occidentale de l'Europe (2014-2019), sont contrebalancées par l'augmentation des émissions dans le reste de la région (voir le tableau 2). Les engagements nationaux au titre de l'Accord de Paris ont été renouvelés par 35 pays de la région, avec des objectifs plus ambitieux. Cependant, certains pays n'ont toujours pas pris d'engagements fermes et quantifiables, ou n'ont pas mis en place de mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés dans ce domaine, ce qui entraîne des lacunes importantes en matière de données.

Recommandations

6. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient renforcer leurs engagements dans le cadre des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris, s'engager à atteindre des objectifs de réduction des émissions absolues à l'échelle de l'économie et rendre compte régulièrement de leurs progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs objectifs. Ils devraient aussi mettre en place les conditions d'une mobilisation durable à moyen et à long terme des fonds en faveur de l'action climatique, à la fois en accélérant l'utilisation des fonds et des mécanismes régionaux et mondiaux disponibles et en créant des instruments financiers nationaux.

Tableau 2
Situation et tendances de l'indicateur retenu pour les émissions de gaz à effet de serre

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Émissions de GES (2014-2019) (variation en pourcentage)	↗ (-4,3)	↗ (-10,8)	–	↘ (+2)	↘ (+10,2)	↗ (-1,2)

Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Statistiques, « Global SDG Indicators Data Platform », SDG Indicators Database. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/unsdg> (consultée le 2 février 2022).

Note : La tendance est ↗ (amélioration) (émissions en baisse), → (stable) ou ↘ (dégradation) ; les données sont insuffisantes pour l'Asie centrale, où les émissions sont en hausse.

3. Décarbonisation

7. Un discours fort est certes en train de se dégager au sujet de la décarbonisation dans toute la région paneuropéenne, mais l'action est à la traîne. L'utilisation des énergies renouvelables a augmenté dans 29 pays de la région paneuropéenne au cours de la période 2013-2017, mais la région dépend encore largement des combustibles fossiles – environ 78 % en moyenne de la consommation finale totale d'énergie provient des combustibles fossiles (voir le tableau 3). La pénétration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique est plus lente que l'augmentation de la consommation finale totale d'énergie dans la région.

Recommandations

8. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient éliminer ou réformer les subventions et les incitations néfastes et devraient mettre en place des mesures d'encouragement efficaces pour renforcer la décarbonisation en s'employant à promouvoir des investissements dans les énergies renouvelables.

Tableau 3
Situation et tendances de l'indicateur retenu pour la part d'énergie renouvelable

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (2014-2018) (taux le plus récent, en pourcentage)	→ (18)	↗ (18)	↗ (4)	→ (4)	→ (14)	→ (13)

Source : 2019 Energy Balances (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.22.XVII.5).

Note : La tendance est ↗ (amélioration) → (stable) ou ↘ (dégradation).

4. Quantité d'eau douce et qualité

9. La quantité d'eau présente une distribution spatiale et temporelle asymétrique dans la région paneuropéenne et les changements climatiques entraînent des conséquences supplémentaires, notamment sur la santé humaine, à cause de divers phénomènes liés à l'eau tels que les inondations, les sécheresses, les maladies transmises par l'eau et l'altération de la biodiversité dans les écosystèmes aquatiques. Les pressions anthropiques, notamment par les altérations hydromorphologiques et les barrières, amplifient l'asymétrie de l'eau parce qu'elles limitent la qualité de l'eau douce (voir les tableaux 4 et 5) et la biodiversité aquatique, et parce qu'elles ont un impact direct sur les ressources en raison des prélèvements. Les bassins fluviaux, les lacs et les aquifères sont soumis à de multiples facteurs de stress. La pollution diffuse et les rejets d'eaux résiduaires urbaines et industrielles restent importants dans de nombreux lieux et les contaminants organiques persistants sont plus préoccupants

pour la santé publique. La science progresse pour ce qui est d'apporter des solutions et de favoriser de nouveaux processus et technologies afin de faire face à ces impacts négatifs.

Recommandations

10. Lorsque les eaux douces et les écosystèmes aquatiques sont menacés, il faut recourir à la meilleure technologie disponible pour améliorer la situation. Parmi les exemples de solutions qui présentent une capacité d'intervention rapide, citons les mesures de protection de l'eau et les méthodes classiques d'atténuation des risques, ainsi que les mesures visant à protéger les ressources et à assurer une utilisation plus efficace de l'eau. Il s'agit notamment de la transition numérique et de l'agriculture de précision, des solutions fondées sur la nature pour les bassins de rétention des eaux ou dans la restauration des zones ripariennes et du recours à de nouvelles méthodes pour les régimes hydrologiques environnementaux. Enfin, il faut s'intéresser au potentiel des sources d'eau non classiques. Le tableau 4 indique l'étendue de la bonne qualité de l'eau ambiante dans les masses d'eau de la région.

Tableau 4

Situation et tendances de l'indicateur retenu pour la qualité de l'eau ambiante

Année	<i>Masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante, dans les pays disposant de données (fourchettes de valeurs nationales par sous-région) en pourcentage</i>					
	<i>Union européenne</i>	<i>Europe occidentale</i>	<i>Asie centrale</i>	<i>Europe orientale</i>	<i>Europe du Sud-Est</i>	<i>Région paneuropéenne</i>
2017	34-100	80-100	-	96	6-94	6-100
2020	41-99	61-100	64	89-96	31-88	31-100

Source : Nations Unies, « Global SDG Indicators Data Platform » (consultée le 8 février 2022).

Note : Tableau basé sur les informations disponibles, aucune donnée n'ayant été produite pour plusieurs pays en 2017 et 2020 et différents pays ayant des données pour chaque année. Données insuffisantes pour l'Asie centrale en 2017.

Tableau 5

Situation et tendances de certains indicateurs pour les services d'eau potable gérée de façon sûre ou les services d'assainissement

Indicateurs	<i>Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérée de façon sûre et des services d'assainissement en pourcentage</i>					
	<i>Union européenne</i>	<i>Europe occidentale</i>	<i>Asie centrale</i>	<i>Europe orientale</i>	<i>Europe du Sud-Est</i>	<i>Région paneuropéenne</i>
Eau potable, 2016-2020 (taux le plus récent, en pourcentage)	↗ (97,8)	→ (99,3)	↗ (69,6)	↗ (79,9)	↘ (78)	↗ (90,4)
Assainissement, 2016-2020 (taux le plus récent, en pourcentage)	↗ (90,5)	↗ (95,9)		↗ (61,5)	↗ (70)	↗ (81,4)

Source : Nations Unies, « Global SDG Indicators Data Platform » (consultée le 10 février 2022).

Note : La tendance est ↗ (amélioration) → (stable) ou ↘ (dégradation) ; aucune donnée pour certains pays. Données insuffisantes sur l'assainissement en Asie centrale.

5. Eau douce – financement

11. Le financement des projets liés à l'eau dans le cadre des programmes internationaux d'action pour le climat a été limité et la mise en place de projets pouvant être financés est difficile. Les modèles de financement, qui présentent de nombreux risques d'insuffisances techniques et de lacunes en matière de gouvernance, ont été peu utilisés du fait des crises locales et régionales survenues au cours des dix dernières années.

Recommandations

12. Il faudrait garantir la viabilité économique de la gestion des ressources en eau, et les mécanismes de financement novateurs font encore défaut. On pourrait recourir à plusieurs outils de financement (par exemple à la tarification équitable de l'eau, aux paiements écologiques, au recouvrement des coûts et aux incitations) pour mettre en place des infrastructures naturelles et artificielles, mais pour y parvenir, il est essentiel de disposer d'un cadre juridique clair.

6. Gestion intégrée des ressources en eau et coopération dans la gestion des eaux transfrontières

13. La multiplication des difficultés relatives à la gestion des ressources montre qu'une gouvernance fragmentée a peu de chances de réussir à long terme. La granularité des informations est importante pour assurer une meilleure connaissance et la participation des acteurs publics et privés devient fondamentale pour parvenir à une politique de gestion de l'eau efficace et à des décisions judicieuses. La gestion transfrontière des rivières, des lacs et des aquifères partagés reste difficile (voir le tableau 6). Le problème est grave lorsque le captage ou la rétention en amont est important et que les pays en aval ne disposent pas d'autres ressources en eau. Malgré quelques exemples positifs, les procédures de coopération et de participation visant à assurer la protection des ressources en eau et leur allocation, ainsi que pour d'autres réalisations pratiques, ne sont pas utilisées autant qu'elles pourraient l'être dans la région paneuropéenne.

Recommandations

14. Il convient de parvenir à une gestion intégrée des ressources en eau, ce qui suppose de trouver un juste équilibre entre les besoins humains et la disponibilité nécessaire à la protection de la nature. Il faut renforcer les dimensions interdisciplinaires et transdisciplinaires de la politique de gestion de l'eau afin qu'elle produise un maximum d'effets sur la société. Ainsi, il convient de se fonder sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes pour adopter une politique anticipative visant à inscrire les projets à court terme dans une vision à long terme pour la région paneuropéenne. La gestion des ressources en eau est plus efficace au niveau du bassin et une bonne gouvernance est nécessaire pour assurer le succès des technologies et des financements. Cette approche intégrée joue un rôle encore plus central dans les rivières, les lacs ou les aquifères internationaux où des inondations ou des sécheresses sont susceptibles de se produire. La cogestion devrait être poursuivie en vue de la protection de l'environnement et du partage des avantages dans un cadre de coopération transfrontière efficace et résilient dans les sous-régions, comme le prévoit la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

Tableau 6

Situation et tendances de l'indicateur retenu pour les bassins transfrontières faisant l'objet de dispositions opérationnelles

<i>Superficie des bassins transfrontières faisant l'objet de dispositions opérationnelles (2020) en pourcentage</i>						
	<i>Union européenne</i>	<i>Europe occidentale</i>	<i>Asie centrale</i>	<i>Europe orientale</i>	<i>Europe du Sud-Est</i>	<i>Région paneuropéenne</i>
Lacs et rivières	89	84	91	55	80	83
Aquifères	90	59	..	73	51	43

Source : Nations Unies, « Global SDG Indicators Data Platform » (consultée le 1^{er} février 2022).

Note : Tableau basé sur les informations disponibles, aucune donnée n'ayant été produite pour plusieurs pays. Aucune disposition signalée pour les aquifères d'Asie centrale.

7. Biodiversité et écosystèmes

15. La situation des écosystèmes reste préoccupante et rien n'indique une tendance positive claire. Seule une minorité des habitats évalués au niveau de l'Union européenne (UE) présente un bon état de préservation et il est probable que la situation

générale soit similaire dans le reste de la région ; la part relative des forêts primaires particulièrement riches en biodiversité et intactes a été stable à un niveau très bas au cours de la même période. La fragmentation des forêts reste une pression importante. Il existe des variations considérables dans la proportion de stocks de poissons durables. La mer Méditerranée et la mer Noire restent fortement surexploitées, tandis que des signes de reconstitution des stocks de poissons peuvent être observés dans l'Atlantique Nord-Est et la mer Baltique grâce à l'amélioration des décisions en matière de gestion (voir également le point 10 ci-dessous). Des terres continuent d'être prélevées pour développer des villes et des infrastructures dans la région paneuropéenne, mais le taux d'artificialisation a diminué dans la plupart des pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement et s'est même inversé en Europe orientale (voir le tableau 7 ; voir aussi le point 9).

Recommandations

16. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mettre en place les conditions d'une mobilisation des fonds durable à moyen et à long terme en faveur de la biodiversité et d'autres composantes de l'environnement, à la fois en accélérant l'utilisation des fonds et mécanismes régionaux et mondiaux disponibles et en créant des instruments financiers nationaux. Ils devraient aussi éliminer ou réformer les subventions et les incitations pour les produits et les activités qui entraînent un appauvrissement de la biodiversité et mettre au point des mesures d'incitation efficaces pour intégrer la préservation de la biodiversité dans tous les secteurs et toutes les politiques, en favorisant la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources. En outre, ils devraient faire en sorte que les tendances restent positives s'agissant de la superficie des forêts et prendre des mesures supplémentaires pour sauvegarder les forêts primaires et intactes qui subsistent ainsi que leur fonctionnalité écologique, par exemple en promouvant des normes de gestion visant à protéger les forêts à forte valeur conservatoire et en empêchant la fragmentation des forêts, afin d'améliorer la connectivité. Il est essentiel qu'il y ait suffisamment de zones de qualité naturelle, qui ne se limitent pas aux zones protégées, pour garantir une biodiversité fonctionnelle (conservation de la biodiversité par zone).

Tableau 7

Situation et tendances de l'indicateur retenu pour l'artificialisation des terres

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Artificialisation des terres (2012-2018), en proportion de leur superficie totale, en pourcentage	↗ 😞 (0,05)	↘ 😞 (0,06)	↗ 😞 (0,15)	↗ 😊 (-0,23)	↘ 😞 (0,15)	↗ 😞 (0,08)

Sources : AEE, « Land take in Europe », 13 décembre 2019. Données provenant de plusieurs organismes nationaux de statistique situés hors des pays coopérants de l'AEE.

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) (pour l'artificialisation des terres, le taux s'améliore même si le taux de 2012-2018 était inférieur à celui de 2006-2012), ou ↘ (dégradation). Le statut est 😊 (négatif) ou 😞 (positif). Aucune donnée pour certains pays.

8. Aires protégées

17. Le domaine des aires protégées de la région paneuropéenne a presque triplé et la superficie forestière globale de la région de la CEE s'est accrue de 33,5 millions d'hectares au cours des trente dernières années. Les superficies d'aires terrestres et marines protégées ont augmenté depuis 2000 et sont respectivement de 13,6 % et de 9,2 % pour l'ensemble de la zone paneuropéenne (pourcentages inférieurs aux chiffres respectifs de 17 % et de 10 % fixés dans le cadre de l'objectif 11 d'Aichi). La superficie des aires marines protégées a progressé de 66 % et celle des aires terrestres de 22 % au cours des cinq dernières années (voir le tableau 8). Malgré les progrès réalisés dans les aires terrestres et marines protégées, la perte globale de biodiversité se poursuit.

Recommandations

18. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient consolider et améliorer le réseau étendu d'aires protégées en investissant dans l'efficacité de la gestion, la représentativité écologique et la connectivité, c'est-à-dire en s'assurant que les aires protégées soient reliées les unes aux autres pour favoriser les déplacements de la faune et qu'elles soient représentatives de la variété des écosystèmes des pays. Il faut en faire plus, en particulier en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, pour atteindre l'objectif de préservation de 10 % des aires côtières et marines de la région paneuropéenne.

19. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient garantir l'objectif de protection d'au moins 30 % des espaces terrestres et marins de la Terre d'ici à 2030, conformément à l'évolution mondiale promue par la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples. En outre, des approches de transformation de la gouvernance et de la gestion – allant au-delà des zones protégées traditionnelles pour inclure, par exemple, d'autres zones qui relèvent des autres mesures de conservation efficaces par zone ou zones conservées – sont essentielles pour étendre le domaine des aires protégées et préservées.

Tableau 8

Situation et tendances des indicateurs retenus pour les aires protégées

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Aires terrestres protégées (2021) (en pourcentage)	↗ 😊 (26,1)	↗ 😊 (27)	↗ 😞 (9)	↗ 😊 (11,5)	↗ 😞 (7,4)	↗ 😞 (13,6)
Aires marines protégées (2021) (en pourcentage)	↗ 😊 (15,2)	↗ 😊 (17,1)	↗ 😊 (31,9)	↘ 😞 (2,3)	↗ 😞 (1,8)	↗ 😊 (9,2)

Sources : UICN, base de données mondiale sur les aires protégées. Le site Web de la base de données est accessible à l'adresse suivante : [ProtectedPlanet.net](https://protectedplanet.net) (consultée le 10 février 2022). Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE.

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation) ; la situation est 😊 (l'aire répond nominalement à l'objectif 11 d'Aichi, à savoir 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures et 10 % des aires marines), 😞 (l'aire ne répond pas à l'objectif) ou 😊 (le chiffre est inférieur à l'objectif mais proche de celui-ci).

9. Utilisation des terres et état des sols

20. L'utilisation des terres et la dynamique des changements en la matière dans la région paneuropéenne continuent d'être principalement déterminées par l'agriculture. Il est encore possible de réduire davantage l'érosion dans la plupart des zones touchées en mettant en œuvre une agriculture respectueuse de l'environnement¹. De telles pratiques peuvent également jouer un rôle important dans le stockage du carbone, la régulation des eaux, la biodiversité et l'amélioration de la productivité des sols par l'augmentation de leur teneur en carbone organique. En Europe orientale, le taux moyen d'érosion des sols a diminué au cours des trente dernières années suite à l'abandon massif des terres arables et aux changements climatiques. En Fédération de Russie, la quantité totale de sols lavés et le taux d'érosion ont été réduits respectivement de 56,1 % et de 15 % au cours des trente dernières années en raison de l'abandon généralisé des terres arables et de la diminution du ruissellement printanier. Mais si l'occupation des sols a diminué dans la plupart des pays membres de l'AEE, des terres continuent d'être prises pour le développement des villes et des infrastructures dans la région paneuropéenne et l'imperméabilisation des sols demeure un sujet de préoccupation (voir le tableau 9 pour les indicateurs proposés dans l'évaluation).

¹ Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agriculture de conservation est un système cultural qui favorise une perturbation minimale du sol (c'est-à-dire sans travail du sol), le maintien d'une couverture permanente du sol et la diversification des espèces végétales. Elle renforce la biodiversité et les processus biologiques naturels au-dessus et au-dessous de la surface du sol, ce qui contribue à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des nutriments et à améliorer durablement la production végétale (voir FAO, « Agriculture de conservation » n.d.).

Recommandations

21. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mieux guider les agriculteurs dans l'utilisation de méthodes de conservation des sols dans les zones où ceux-ci sont dégradés (érodés). Les politiques devraient également maintenir un équilibre judicieux entre l'accumulation de carbone organique dans les sols pour une meilleure productivité des cultures et son stockage dans les sols en vue de l'atténuation des changements climatiques, conformément aux initiatives qui visent, par exemple, à accroître le stockage dans les sols agricoles de 0,4 % par an. Des mesures devraient également être prises pour combattre la conversion d'écosystèmes naturels en écosystèmes agricoles et la dégradation de la qualité de l'habitat due à des pratiques agricoles peu respectueuses de la biodiversité, notamment par une utilisation plus ciblée des subventions et au moyen d'autres mesures incitatives pour assurer une agriculture durable. En outre, les gouvernements devraient prendre des mesures cohérentes pour réduire davantage l'occupation des sols et élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à lutter contre l'imperméabilisation des sols.

Tableau 9

Situation et tendances des indicateurs retenus pour les terres et les sols

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Proportion de terres dégradées (2005-2019) (terres nettes avec observation d'une amélioration, en pourcentage)	↗ (39)	↗ (31)	↗ (18)	↗ (26)	↗ (51)	↗ (28)
Teneur en carbone organique des sols (2005-2019) (terres nettes avec observation d'une amélioration, en pourcentage)	↘ (-0,2)	→ (0)	↗ (+0,7)	↗ (+0,7)	↗ (+0,4)	↗ (+0,5)

Source : Conservation International.

Notes : La tendance est ↗ (amélioration), → (stable) ou ↘ (dégradation). Les terres s'améliorent peut-être mais restent dégradées. Pas de données pour certains pays.

10. Protection marine

22. Qu'elle soit d'origine terrestre (par exemple, nutriments, plastique et produits chimiques) ou marine (par exemple, plastique et pétrole), la pollution marine reste un problème urgent dans la plupart des régions maritimes. Il est reconnu que les déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin, où le plastique prédomine, sont une menace mondiale majeure pour les écosystèmes côtiers et marins dans la plupart des régions, y compris dans les régions éloignées et moins peuplées comme la mer de Barents (voir le tableau 10). Dans le même temps, les écosystèmes côtiers et marins subissent des changements d'origine climatique dont l'impact est encore inconnu, comme l'augmentation des températures de surface de la mer d'environ 0,2 °C par décennie dans l'Atlantique Nord et de 0,5 °C par décennie dans la mer Noire (depuis 1981) ainsi que l'acidification observée dans les eaux de surface, à un rythme d'environ 0,02 unité de pH par décennie, dans les régions maritimes entourant l'Union européenne (et dans les océans de la planète). Il sera essentiel que les différents secteurs de l'économie et leurs chaînes de valeur adoptent une approche holistique et écosystémique circulaire pour une gestion des eaux côtières et des écosystèmes marins qui tienne compte des effets combinés de pressions multiples et qui intègre progressivement les aspects sociaux, économiques et relatifs à la gouvernance.

23. Pareille logique s'applique aussi au recours à des solutions fondées sur la nature pour ce qui est des infrastructures durables, l'objectif étant de renforcer la résilience des côtes et de leur permettre de résister aux effets des changements climatiques. Elle s'applique également à la transition vers un tourisme côtier et maritime durable dans le cadre du redressement après la pandémie de coronavirus (COVID-19). La mer Méditerranée et la mer Noire restent fortement surexploitées, tandis que des signes de reconstitution des stocks de

poissons peuvent être observés dans l'Atlantique Nord-Est et la mer Baltique grâce à l'amélioration des décisions en matière de gestion.

Recommandations

24. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient prendre des mesures urgentes pour réduire les principales pressions exercées afin de stopper et d'inverser la dégradation des eaux côtières, des écosystèmes marins et des mers (voir également les points 7 et 8 ci-dessus). Ils devraient aussi en faire davantage pour compléter les inventaires du nombre de déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin à l'aide d'informations sur la composition et les sources des déchets pour être en mesure de concevoir des mesures plus efficaces, en particulier lorsque celles-ci sont jugées nécessaires au niveau infrarégional. Enfin, ils devraient collaborer avec le secteur du tourisme tout au long de sa chaîne de valeur, en reconnaissant l'impact élevé du secteur dans les zones côtières et l'interconnexion entre la terre et la mer pour l'écosystème marin.

Tableau 10

Situation et tendances des indicateurs retenus pour la protection marine

Indicateurs	Mer Baltique	Mer Noire	Mer Méditerranée	Atlantique Nord-Est
Nombre d'objets sur les plages par 100 m de rivage, médiane (2014-2019)	78	652	428	105
Évaluation des stocks de poissons marins présentant un bon état écologique (2018), en pourcentage	13	0	0	44

Sources : Pour le nombre d'objets sur les plages – Ahmet E. Kideys et Mustafa Aydın, *Marine Litter Watch (MLW) European Beach Litter Assessment 2013-2019*, ETC/ICM Technical Report 2/2020 (Magdeburg, European Topic Centre on Inland, Coastal and Marine waters, 2020) ; pour les stocks de poissons marins présentant un bon état écologique, AEE, « Marine Messages II: Navigating the course towards clean, healthy and productive seas through implementation of an ecosystem-based approach », rapport AEE n° 17/2019 (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2019).

11. Gestion des déchets

25. Alors que la hiérarchie de la gestion des déchets attribue la plus haute priorité à la non-production de déchets, cette production s'intensifie dans la région. Malgré l'engagement politique fort en faveur du développement d'une économie circulaire, ce qui est le cas dans l'Union européenne et autres pays d'Europe occidentale, les quantités de déchets produits sont en augmentation. Les taux de recyclage varient considérablement d'un pays à l'autre et sont particulièrement faibles en Europe orientale et en Asie centrale. Les taux de recyclage des déchets municipaux supérieurs à 45 % ne sont enregistrés que dans quelques pays de l'Union européenne et en Suisse. Des progrès sont réalisés dans toutes les sous-régions, mais ils sont lents. Le volume moyen des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui contiennent à la fois des composants dangereux et précieux, se stabilise dans l'ensemble de la région, mais continue de progresser rapidement dans les sous-régions dont l'économie n'a pas atteint le même degré de maturité (voir le tableau 11). La collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques sont très insuffisants dans toutes les sous-régions et les taux de récupération sont faibles.

Recommandations

26. Afin de réduire les déchets, les gouvernements de la région paneuropéenne devraient soutenir la non-production de déchets dans la production et la consommation ainsi que la réparation, la remise à neuf et le remanufacturation, notamment par des incitations financières telles que des allègements fiscaux. Pareils efforts de prévention de la production de déchets amélioreraient l'utilisation efficace des ressources. Les gouvernements devraient aussi doter les administrations publiques d'un personnel qualifié, prêt à s'engager auprès de tous les secteurs de la société, et élargir l'accès à des informations fiables et détaillées, afin de parvenir à une gestion saine des produits chimiques et des déchets. Les pays de la région devraient mettre en place un partenariat paneuropéen de gestion des déchets d'équipements

électriques et électroniques, axé sur les ressources, dont le but serait d'assurer une collecte efficace et un traitement rationnel des matières recyclables pour permettre la récupération de ressources précieuses. La récupération des ressources secondaires à partir des déchets d'équipements électriques et électroniques est une priorité urgente, notamment en raison de l'augmentation rapide de leur quantité en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.

Tableau 11

Situation et tendances des indicateurs retenus pour la gestion des déchets

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Production de déchets d'équipements électriques et électroniques par habitant en 2019 (kg)	↗️ 😞 (18)	↗️ 😞 (23)	↘️ 😊 (7)	↘️ 😞 (10)	↘️ 😞 (9,9)	→️ 😞 (15)
Quantité totale de déchets par habitant en 2018	↘️	↘️	↘️	↘️	↘️	↘️

Sources : Pour la production de déchets d'équipements électriques et électroniques – Vanessa Forti *et al.*, *The Global E-waste Monitor 2020: Quantities, Flows and the Circular Economy Potential* (Bonn, Genève et Rotterdam, Université des Nations Unies/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Union internationale des télécommunications (UIT) et Association internationale pour la gestion des déchets solides (ISWA) (2021)) ; pour la quantité totale de déchets par habitant, statistiques nationales pour l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ci-après, le Royaume-Uni) et l'Europe du Sud-Est à l'exception de l'Albanie : données Eurostat, consultées le 20 mai 2021 ; autres pays : données nationales publiées par les organismes statistiques des pays, consultées de mai à juillet 2021.

Note : La tendance est ↗️ (amélioration), →️ (stable) ou ↘️ (dégradation) ; la situation de la production de déchets d'équipements électriques et électroniques est 😊 (au niveau de la moyenne mondiale de 6,95 kg par habitant en 2019) ou 😞 (au-dessus du taux moyen mondial). Pas de données pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco, l'Ouzbékistan, Saint-Marin et le Tadjikistan. Données limitées ou inexistantes pour certains pays.

12. Produits chimiques

27. Les produits chimiques jouent un rôle vital dans l'économie et sont essentiels pour ouvrir la voie à une économie verte, mais il reste difficile de saisir ce qu'est l'exposition humaine totale aux produits chimiques dangereux (voir le tableau 12). La gestion des produits chimiques et des déchets est au cœur de nombreuses solutions aux difficultés auxquelles les pays se heurtent actuellement dans leur transition vers une économie durable et à émission nette nulle de gaz à effet de serre.

Recommandations

28. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient renforcer leurs systèmes de gestion des déchets et des produits chimiques. Ils devraient s'efforcer de faire progresser la mise en œuvre intégrale et cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, notamment le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels et l'accès à la justice en matière d'environnement (voir également le point 18 ci-dessous).

Tableau 12

Situation et tendances de certains indicateurs pour les services d'eau potable ou d'assainissement gérés en toute sécurité

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Rapports au titre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm* (moyenne pour 2015-2019, en pourcentage)	↘ (82)	↘ (51)	↘ (33)	↘ (57)	↗ (75)	↘ (68)

Source : Nations Unies, « Global SDG Indicators Data Platform » (consultée le 18 mai 2021).

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation).

* Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

13. Minéraux et matériaux

29. Les minéraux aussi sont aussi un élément essentiel à prendre en considération pour ce qui est de la transition vers une économie durable et à émission nette nulle de gaz à effet de serre, en particulier ceux utilisés dans les appareils électriques et électroniques et les batteries. Au cours des cinquante dernières années, l'extraction de minéraux a triplé dans le monde. L'extraction et le traitement des ressources naturelles sont responsables de plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique ainsi que d'environ 50 % des effets des changements climatiques. Il existe une possibilité importante, encore inexploitée, de mettre à profit la valeur économique pour la région paneuropéenne et de réduire la dépendance de celle-ci concernant l'approvisionnement en matières premières essentielles, qui sont des goulots d'étranglement dans la transition vers les économies résilientes de demain (voir le tableau 13).

Recommandations

30. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient adopter une approche d'économie circulaire – ou efficace quant aux ressources – et renforcer la gestion des matières premières, notamment, par exemple, en appliquant la Classification-cadre des ressources des Nations Unies et le système des Nations Unies pour la gestion des ressources. Ils devraient appliquer des cadres juridiques clairs pour évaluer et réduire le plus possible l'impact environnemental des industries extractives et, globalement, limiter l'extraction des matières premières et des minéraux afin de prévenir la perte de biodiversité, le stress hydrique et les conséquences sur le dérèglement climatique.

Tableau 13

Situation et tendances de l'indicateur retenu pour l'empreinte matérielle

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Empreinte matérielle, tonnes par habitant, tendance depuis 2000 (2017)	↘ (23,3)	↗ (24,6)	↘ (10,4)	↘ (9,8)	↘ (16,2)	↘ (18,5)

Sources : PNUE, « World Environment Situation Room », disponible sur <https://wesr.unep.org/downloader> (indicateurs 8.4.1 et 12.2.1 des objectifs de développement durable) (consulté le 11 janvier 2022) ; pour les populations, base de données statistiques de la CEE. Disponible sur <https://w3.unece.org/PXWeb2015/pxweb/en/STAT/> (consulté le 1^{er} février 2022).

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation). Pas de données disponibles pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin. Pour la population du Turkménistan 2010-2017, on utilise les chiffres de 2009 ; pour la population de la Fédération de Russie 2014-2017, on utilise les chiffres de 2013.

14. Réduction des risques de catastrophe

31. Les stratégies locales de réduction des risques de catastrophe (RRC) visent 65 % de la population de la région paneuropéenne². Seuls 15 pays de la région ont signalé que toutes leurs autorités locales mettaient en œuvre de telles stratégies au titre de la cible 13.1 des objectifs de développement durable, tandis que 23 pays, qui représentent ensemble un quart de la population de la région, ne font pas état de cette cible (voir le tableau 14).

Recommandations

32. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mieux faire connaître les risques climatiques, en particulier parmi les communautés les plus pauvres, et mettre en place les conditions nécessaires pour rendre compte régulièrement des résultats obtenus au titre de la cible 13.1 des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Tableau 14

Situation et tendances des indicateurs retenus pour la réduction des risques de catastrophe

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Pays dotés de stratégies locales de RRC	→ 😊	↗ 😊	↗ 😊	↗ 😊	→ 😞	↗ 😊
Pays présentant des rapports au titre de la cible 13.1 des ODD	😊	😞	😊	😊	😊	😊

Source : Nations Unies, « Global SDG Indicators Data Platform » (consultée le 17 septembre 2021).

Note : La tendance est ↗ (amélioration) ou → (stable) ; la situation des pays disposant de stratégies locales de RRC est 😊 (la majorité des pays déclarant que 100 % des gouvernements locaux mettent en œuvre de telles stratégies), 😞 (la majorité des pays déclarant que moins de 5 % des gouvernements locaux le font) ; la situation des rapports est 😊 (tous les pays ont établi des rapports), 😊 ou 😞 (moins de la moitié des pays l'ont fait).

Abréviation : ODD = objectif de développement durable.

15. Finances et dépenses publiques en faveur de la protection de l'environnement

33. Dans tous les pays de la région paneuropéenne pour lesquels des données sont disponibles, les recettes tirées des écotaxes et les dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement, qui suivent de près la croissance du produit intérieur brut (PIB), sont en augmentation depuis 2000. Toutefois, en ce qui concerne le pourcentage du PIB, les dépenses publiques destinées à la protection de l'environnement (avec un maximum d'environ 0,8 %) sont bien inférieures aux recettes tirées des écotaxes, ce qui donne à penser que ces recettes ne sont pas nécessairement affectées à la réduction des dommages environnementaux. Néanmoins, les dépenses que les États consacrent à la protection de l'environnement ne représentent qu'un sous-ensemble des dépenses totales en la matière de chaque pays. Les obligations vertes sont devenues un outil de financement de projets respectueux de l'environnement, tant dans le secteur privé qu'au niveau du secteur public. Malgré les répercussions négatives sur l'environnement des subventions aux combustibles fossiles, tous les pays, à des degrés divers, continuent à accorder de telles subventions. Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI), ces subventions

² Les gouvernements locaux sont déterminés par le pays déclarant pour l'indicateur correspondant de l'objectif de développement durable (11.b.2), compte tenu des administrations publiques infranationales qui ont la responsabilité d'élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe.

resteront en place au moins jusqu'en 2025, les subventions implicites augmentant jusqu'à cette date (voir le tableau 15).

Recommandations

34. Les gouvernements devraient favoriser le développement du financement vert et envisager les dépenses de protection de l'environnement dans le contexte plus large des financements publics et environnementaux. Il faudrait utiliser les écotaxes pour réduire les différents types de pollution et affecter principalement les revenus ainsi générés au financement des dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement. Les gouvernements ne devraient recourir aux subventions que lorsque celles-ci sont vraiment nécessaires, car elles faussent toujours les marchés et creusent le déficit du secteur public. Ils devraient également reconsidérer périodiquement le financement subventionné des mesures environnementales à la lumière du principe « pollueur-payeur » et mener régulièrement des études d'impact de ce financement afin qu'il puisse produire une véritable valeur ajoutée. De plus, ils devraient envisager de recourir à des obligations vertes, notamment au moyen d'une série de mesures comprenant des émissions à titre de démonstration, de la diffusion de lignes directrices claires pour l'émission d'obligations vertes et de la mise en œuvre de mesures de réglementation favorables. Il s'agirait, pour le financement vert, d'instruments venant compléter les solutions plus traditionnelles que sont les taxes et les redevances. Les politiques environnementales nationales de la région paneuropéenne devraient viser à supprimer progressivement les subventions néfastes et à opérer rapidement une transition vers des sources d'énergie plus vertes.

Tableau 15

Situation et tendances des indicateurs retenus concernant les financements en faveur de l'environnement

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement, en proportion du PIB (2015-2019) (taux le plus récent, en pourcentage)	↘ (0,73)	↘ (0,67)	↗ (0,17)	↗ (0,22)	↗ (0,45)	↘ (0,58)
Subventions totales aux combustibles fossiles (2015-2020) (variation en pourcentage)	↗ (-19)	↗ (-32)	↘ (+37)	↗ (-1,2)	↘ (+32)	↗ (-3,2)

Source : Fonds monétaire international (FMI) « Government Policy Indicators », Climate Change Dashboard. Disponible à l'adresse <https://climatedata.imf.org/pages/go-indicators> (consultée le 11 février 2022).

Note : La tendance est ↗ (amélioration) (augmentation du pourcentage du PIB consacré à la protection de l'environnement par les pouvoirs publics, ou diminution des subventions aux combustibles fossiles) ou ↘ (dégradation). Les dépenses publiques infrarégionales consacrées à la protection de l'environnement sont des moyennes simples non pondérées entre les pays. Les valeurs des dépenses consacrées à la protection de l'environnement sont des moyennes simples non pondérées entre les pays. Pas de données pour certains pays.

16. Infrastructures durables

35. On sait que l'investissement dans des infrastructures durables est l'une des stratégies les plus efficaces pour reconstruire en mieux dans le contexte de l'après-COVID-19. Il est communément admis depuis peu que les solutions en matière de durabilité devraient être intégrées le plus tôt possible dans la phase de planification stratégique. Toutefois, la plupart des pays de la région paneuropéenne doivent encore mettre au point des mécanismes permettant d'intégrer des considérations relatives à la durabilité (telles que le risque climatique) et la comptabilisation des externalités (par exemple, le coût de la pollution, des services écosystémiques ou de la protection de la biodiversité) dans l'analyse coûts-avantages des grands projets d'infrastructure, alors que cette analyse n'est pas une obligation légale

dans de nombreux pays. L'accès aux services d'eau potable de base est systématiquement supérieur à 90 % dans les sous-régions paneuropéennes, sauf dans les zones rurales du Tadjikistan où il est inférieur à 75 %. L'accès à l'assainissement varie, par exemple, de 82,3 % dans les zones rurales d'Europe orientale à 99,5 % dans les zones urbaines d'Europe du Sud-Est et d'Europe occidentale, la moyenne étant de 96,3 %. La région paneuropéenne dispose d'un accès complet à l'électricité et la couverture des télécommunications de la troisième génération y est au minimum de 83,8 %. Les défis actuels portent sur la capacité de garantir un développement des infrastructures durables grâce à des solutions fondées sur la nature, à l'utilisation efficace des ressources, au recyclage et au réemploi, d'une manière écologiquement responsable, socialement inclusive et économiquement viable. Il est important de garantir que les besoins de toutes les parties prenantes seront recensés et pris en compte, et que les infrastructures seront souples pour ce qui est de leur utilisation, interconnectées et capables d'utiliser des informations en temps réel pour s'adapter aux conditions changeantes (y compris le risque climatique, l'évolution de la demande de services et les schémas de migration). (Voir le tableau 16 pour l'indicateur proposé dans l'évaluation).

Recommandations

36. Les gouvernements devraient participer à une initiative paneuropéenne visant à assurer une compréhension commune de ce que signifie une infrastructure durable et à définir une stratégie commune pour quantifier les progrès réalisés dans les différents pays. Ils devraient se servir des outils existants pour promouvoir le développement d'infrastructures durables, notamment le Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale et les Principes internationaux de bonnes pratiques pour des infrastructures durables du PNUE. Ils devraient aussi consacrer des ressources supplémentaires à la mise en place des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la planification, à la conception, à l'exécution, à l'exploitation et au déclassement de projets d'infrastructures durables. Ils devraient s'appuyer sur les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relatives aux infrastructures durables et résilientes (UNEP/EA.5/Res.9) et aux solutions fondées sur la nature pour soutenir le développement durable (UNEP/EA.5/Res.5), que les États membres ont adoptées. Ils devraient en outre instaurer des incitations économiques et financières – à court et à moyen terme – pour appuyer la mise en œuvre par le secteur privé de solutions fondées sur la nature dans les projets d'infrastructure. Ils devraient aussi promouvoir plus largement les investissements dans les infrastructures durables. Enfin, ils devraient créer des conditions favorables à l'application d'une approche reposant sur le cycle de vie et de stratégies d'économie circulaire conformes ou analogues au Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, en matière de modes de consommation et de production durables, ou des conditions favorables à la réalisation d'autres initiatives telles que la taxonomie de l'Union européenne.

Tableau 16

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour l'indice de perception de la corruption (2020)

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Indice de perception de la corruption (2020)	↗ (64)	↘ (76)	↗ (28)	↗ (40)	↘ (38)	↗ (55)

Source : Transparency International, Corruption Perceptions Index (2020), disponible à l'adresse www.transparency.org/en/cpi/2020/index.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation) sur la période 2012-2020, 0 étant le niveau de corruption le plus élevé et 100 le plus bas. Moyenne simple des valeurs nationales par sous-région. Aucune donnée disponible pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin.

17. Tourisme durable et économie circulaire

37. Dans la région paneuropéenne, l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme rendra ce secteur plus résilient et mieux armé pour faire face aux crises futures, qu'elles soient économiques, sanitaires ou qu'il s'agisse des conséquences des difficultés auxquelles la région se heurte dans le domaine de l'environnement. Essentielle pour le développement durable du tourisme et la transition vers les voyages verts, une telle évolution peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (dont les objectifs 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15). Avant la pandémie de COVID-19, la croissance rapide du tourisme aggravait l'impact de ce secteur malgré l'amélioration de son efficacité et contribuait de plus en plus aux crises environnementales, à la perte de biodiversité et aux problèmes sociaux. Il faut donc éviter un retour à la situation d'avant la pandémie par une transformation privilégiant le tourisme durable. Stratégie majeure en faveur de la transformation, du redressement du secteur et du développement durable en général, la circularité contribuera au renforcement de la résilience des sociétés et des économies. L'application des principes circulaires au tourisme n'en est toutefois encore qu'à ses débuts, hormis quelques cas particuliers.

38. Les principaux domaines et sous-secteurs du tourisme qui ont un lien étroit avec les objectifs de développement durable et l'économie circulaire sont : l'utilisation de l'énergie et les émissions dans les secteurs des transports, de l'hébergement (y compris la climatisation) et de la restauration ; la gestion des déchets pour les destinations, l'hébergement et la restauration (y compris les déchets alimentaires et les plastiques) ; la consommation d'eau et la production d'eaux usées en général et, enfin, l'utilisation des ressources dans le secteur du bâtiment (intérieur et équipements). Les possibilités d'évolution sont souvent très immédiates dans le bâtiment et l'exploitation des installations d'hébergement et de restauration, y compris la gestion des déchets. Sous réserve que son développement soit durable, le tourisme peut avoir des effets positifs de longue durée au-delà du secteur lui-même, en raison de ses liens avec d'autres activités économiques et de l'interaction directe entre le producteur et le consommateur. Les difficultés concernant la disponibilité des données et les problèmes de définition entravent encore l'établissement d'indicateurs pour le suivi de la circularité du tourisme (voir tableau 17 pour les indicateurs utilisés dans l'évaluation). La mise au point de données sur l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et la disponibilité de ces données sont une étape essentielle qui permet d'évaluer les investissements dans le tourisme durable les plus efficaces et dont l'impact est le plus fort, et de faciliter les investissements à grande échelle du secteur privé et multilatéral dans les modèles commerciaux du tourisme durable.

Recommandations

39. Les gouvernements devraient collaborer avec les organisations de gestion des destinations touristiques, les villes et les régions pour planifier la transition vers des modèles commerciaux circulaires. Ils sont en effet responsables des principales politiques menées en matière de services publics locaux, tels que les transports, l'élimination des déchets solides, l'eau et l'énergie, qui ont tous une incidence sur les activités touristiques, les investissements, la croissance économique et la qualité de l'environnement. La pandémie de COVID-19 a pleinement dévoilé les difficultés d'approvisionnement que posent les chaînes de valeur fragmentées et complexes du tourisme. Dans leur action en faveur de la résilience, les gouvernements et les entreprises touristiques devraient donc s'orienter vers des chaînes d'approvisionnement raccourcies, des infrastructures collaboratives et une meilleure efficacité des ressources ainsi que vers des modes de consommation et de production durables. Les gouvernements devraient aussi faciliter l'accès aux connaissances, aux informations et aux financements sur la circularité pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui opèrent dans le secteur du tourisme et promouvoir le tourisme national et régional, avec la mise à l'échelle des modèles de mobilité durable et de tourisme positif pour le climat. En outre, ils devraient intégrer les principes de l'économie circulaire dans la législation, les politiques, les plans et les stratégies liés au tourisme, en particulier en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs en matière de biodiversité et d'action climatique. Faire de la transition circulaire une priorité, avec des objectifs traçables et un budget alloué, est essentiel pour la durabilité du secteur. Des investissements et des financements durables pour le secteur du tourisme devraient être inclus dans les plans

nationaux ou locaux. Les acteurs privés et publics devraient intégrer les principes de l'économie circulaire dans leurs stratégies de durabilité et fixer des objectifs clairs qui puissent être quantifiés et contrôlés. Les gouvernements peuvent piloter la circularité du tourisme en s'attaquant à des problèmes précis tels que la pollution par les matières plastiques. Une telle approche aiderait les parties prenantes du secteur à mieux comprendre les notions de circularité et de coordination de la chaîne de valeur, à les exécuter et à les reproduire ultérieurement dans d'autres domaines et opérations. Cela pourrait se faire par la participation à des initiatives volontaires multipartites telles que l'Initiative mondiale sur les plastiques dans le secteur du tourisme.

40. D'une manière plus générale, les gouvernements devraient favoriser les voyages responsables vers les zones naturelles conformément aux principes de l'écotourisme, unissant ainsi la conservation, les communautés et les voyages durables. Les États membres de la CEE doivent choisir des indicateurs du tourisme dont l'impact est important et les inclure dans les bases de données statistiques de la CEE. Les indicateurs de l'économie circulaire du tourisme doivent être alignés sur ceux qui sont en cours d'élaboration pour le suivi du développement durable dans le tourisme et être compatibles avec les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques, tout en étant conformes au cadre statistique de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT) pour ce qui est de la mesure de la durabilité du tourisme.

Tableau 17

Situation et tendances de certains indicateurs de l'économie circulaire et du tourisme durable

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (2014-2018) (taux le plus récent, en pourcentage)	→ (18)	↗ (18)	↗ (4)	→ (4)	→ (14)	→ (13)
Pourcentage du tourisme intérieur dans l'ensemble des voyages effectués par les nationaux (2019)	73	54	90	79	89	73
Pourcentage du transport aérien dans l'ensemble des voyages entrants (2019)	36	79	13	21	56	41

Sources : Pour le transport aérien dans l'ensemble des voyages entrants et le tourisme intérieur dans l'ensemble des voyages – OMT, Eurostat ; pour la part des énergies renouvelables, Nations Unies, *2019 Energy Balances*.

Note : En moyenne, la tendance est ↗ (amélioration) ou → (stable) ; données limitées pour les voyages intérieurs (ensemble de l'Union européenne, mais seulement la Norvège et la Suisse en Europe occidentale, le Tadjikistan en Asie centrale, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie en Europe orientale, et la Macédoine du Nord et la Turquie en Europe du Sud-Est) et les voyages entrants par avion (seulement 13 membres de l'Union européenne, l'Islande, Israël et le Royaume-Uni en Europe occidentale, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan en Asie centrale, mais pas la République de Moldova ni la Fédération de Russie en Europe orientale, et seulement l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie en Europe du Sud-Est).

18. Gouvernance environnementale

41. Dans la région paneuropéenne, le système de gouvernance environnementale reste partiellement fragmenté pour ce qui est des politiques appliquées, des institutions, de l'harmonisation de la législation et de la participation des 54 pays aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME), qui est incomplète. Il ressort de l'évaluation de la situation et des tendances des indicateurs ainsi que des recommandations en matière de politiques figurant dans les chapitres thématiques du présent rapport qu'il est indispensable de renforcer le système de gouvernance environnementale et les politiques y relatives dans la région, et de procéder à des ajustements pour corriger les lacunes de fond. Des déficiences subsistent aussi dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance environnementale, notamment en

ce qui concerne la participation du public, la transparence, la réactivité, l'efficacité et l'efficience, ce qui a des répercussions sur l'environnement et la santé dans la région (voir le tableau 18).

42. L'éducation au développement durable permet à chacun d'acquérir des connaissances et des compétences qui donnent la possibilité de mener des modes de vie sains et productifs en harmonie avec la nature et dans le respect des valeurs sociales, de l'égalité des sexes et de la diversité culturelle. Elle donne aussi la capacité de jouer un rôle actif dans la gouvernance environnementale. Les pays ont décrit les progrès réalisés en la matière entre les cycles de présentation des rapports de 2014 et 2018 dans toutes les sous-régions. Dans l'ensemble des pays ayant présenté un rapport, 78 % des critères convenus ont été respectés en 2018 s'agissant de faire en sorte que les cadres stratégiques, réglementaires et opérationnels soutiennent la promotion de l'éducation au développement durable.

Recommandations

43. Les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les citoyens doivent œuvrer conjointement pour atteindre les objectifs de développement durable, y compris dans un contexte transfrontière. Ils devraient étudier de nouveaux partenariats sur des sujets tels que l'économie circulaire, les infrastructures durables, l'utilisation efficace des ressources et la gestion des déchets. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient :

a) Envisager d'adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels ils ne sont pas encore parties, afin de renforcer la cohérence et l'harmonisation des politiques et des législations ;

b) Utiliser le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement comme cadre des engagements en matière d'économie circulaire, d'efficacité des ressources et de conception d'infrastructures durables, notamment par la promotion de solutions fondées sur la nature, et réorienter les fonds disponibles vers ces domaines à l'appui d'une transition juste, l'efficacité de tels investissements devant être contrôlée et évaluée ;

c) Assurer la participation de tous à la planification et à la mise en œuvre des actions, à l'intégration de la dimension du genre et garantir l'accès de la population à des informations fiables et à jour afin d'améliorer les chances de succès de l'action menée ;

d) Garantir l'accès effectif du public à l'information, à la participation au processus décisionnel, à la protection des défenseurs de l'environnement et à l'accès à la justice en matière d'environnement, comme le prévoient, par exemple, la Convention d'Aarhus³ et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants ;

e) Développer et investir dans les capacités et l'éducation au développement durable des autorités responsables, du secteur privé et de la société civile afin d'assurer la transition vers le développement durable ;

f) S'employer à renforcer les liens entre les sciences et les politiques, et à accélérer le déploiement de solutions novatrices, tout en investissant dans la transition numérique.

Les autres recommandations figurant dans la présente évaluation fournissent des détails complémentaires sur les mesures à prendre pour améliorer la gouvernance.

³ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Tableau 18

Situation et tendances des indicateurs retenus pour la gouvernance environnementale

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est paneuropéenne	Région
Pays parties à 12 accords multilatéraux relatifs à l'environnement désignés (en pourcentage)	93	47	40	68	81	76
Pays disposant d'une législation ou d'une réglementation sur la publication obligatoire d'informations sur la durabilité des entreprises (en pourcentage)	100	56	20	29	50	70

Sources : Pour les parties aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement – Collection des Traités des Nations Unies et sites Web des Traités ; pour les rapports obligatoires sur la durabilité des entreprises, Carrots & Sticks, « Sustainability reporting instruments worldwide ». Accessible à l'adresse suivante : www.carrotsandsticks.net/ (consultée le 12 février 2022).

Note : Les 12 accords multilatéraux relatifs à l'environnement comprennent huit traités de la CEE relatifs à l'environnement, trois conventions mondiales sur les produits chimiques et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Il n'existe pas de données pour plusieurs pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est.

19. Surveillance et gestion des informations

44. Les informations et les connaissances de nature à aider les décideurs gouvernementaux, le secteur privé, l'industrie et les populations à faire des choix axés sur l'impact sont de plus en plus facilement disponibles et accessibles, tout en demeurant d'un accès difficile dans certains secteurs plus que dans d'autres. Cette situation entrave la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en région paneuropéenne, notamment pour les nouvelles notions telles que l'économie circulaire ou les infrastructures durables, comme l'a révélé la présente évaluation. Celle-ci met en évidence des lacunes en matière de données dans presque tous les domaines, ces données étant disponibles pour certains pays mais pas pour d'autres et parfois, aucune donnée récente n'étant disponible. Pour certains indicateurs nécessaires à l'évaluation, les données ne sont pas collectées systématiquement, en particulier s'agissant des nouvelles mesures, y compris pour les deux thèmes de la conférence.

45. Si, selon le rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) (ECE/CEP/AC.10/2021/6), ces systèmes nationaux ont été mis en place avec succès dans tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, la forme et la régularité sont variables en ce qui concerne leur mise à jour et leur contenu. Des lacunes subsistent et doivent être comblées, notamment pour ce qui est du respect de tous les principes et piliers du SEIS ainsi que de la production et du partage sans réserve de tous les flux de données des indicateurs environnementaux de la CEE. Des failles en matière de suivi, tant pour ce qui est de la disponibilité que de la qualité des données, ont été mises en évidence lors de l'évaluation de la région. En voici quelques exemples :

a) Air et changements climatiques : des lacunes subsistent en ce qui concerne la mesure et l'analyse des particules fines (PM_{2,5}) et la qualité des données varie considérablement pour les émissions. Les ensembles de données sur les émissions de GES restent incomplets pour certains pays ;

b) Bruit : l'évaluation ne traite pas du bruit faute de données dans la région paneuropéenne. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a recensé l'exposition au bruit à long terme comme étant un important problème de santé publique et la deuxième cause environnementale de mauvaise santé après la pollution atmosphérique en Europe occidentale et dans l'Union européenne ;

c) Eau douce : l'utilisation des systèmes d'information géographique doit être renforcée, en particulier au niveau transfrontière, et il est nécessaire d'améliorer les

statistiques sur l'eau. Pour évaluer la qualité écologique des eaux et déterminer les pressions hydromorphologiques, il faut avoir des connaissances qui ne sont pas encore disponibles partout dans la région. La surveillance des contaminants nouvellement apparus requiert une attention accrue dans toute la région paneuropéenne. La surveillance et les données sont incomplètes s'agissant de la production de certains indicateurs ;

d) Eaux côtières, écosystèmes marins et mers : des problèmes subsistent en ce qui concerne la densité des données spatiales et temporelles et il manque encore des données, par exemple, pour ce qui est des quantités, de la composition et des sources des déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin dans certaines parties de la région ;

e) Biodiversité et écosystèmes : on manque encore de données pour la production de certains indicateurs, notamment les indicateurs « Aires terrestres protégées » et « Prélèvements de terres » de la CEE, en particulier pour les pays situés hors de l'Union européenne. La comparabilité des données est un autre problème qui a été relevé ;

f) Terres et sols : des lacunes dans les données ont été mises en évidence pour l'indicateur « Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, en pourcentage » ;

g) Produits chimiques et déchets : aucun ensemble d'indicateurs chimiques axés sur l'impact n'est régulièrement suivi dans la région. Les informations font également défaut en ce qui concerne l'impact des produits chimiques sur l'efficacité et la viabilité économique des programmes d'économie circulaire. Des lacunes subsistent concernant les capacités et la disponibilité des données pour certains indicateurs, notamment la « production totale de déchets par habitant », la « production de déchets d'équipements électriques et électroniques par habitant » et le « taux de recyclage des déchets solides municipaux » ;

h) Financement de l'environnement : les données quantitatives sur le financement de l'environnement font cruellement défaut dans les pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est et il est urgent d'améliorer les systèmes de collecte de données ;

i) Infrastructures durables : on ne dispose pas des données nécessaires pour alimenter les indicateurs sociaux, environnementaux, institutionnels, économiques et financiers proposés, ce qui entrave la quantification de la contribution (positive ou négative) du développement des infrastructures fondée sur les indicateurs. Il n'existe pas de définition commune de l'expression « infrastructures durables », ce qui a des répercussions sur la quantification des progrès réalisés dans la région ;

j) Économie circulaire et tourisme durable : les impacts du tourisme ont longtemps été mesurés sous un angle économique et il est désormais urgent de redéfinir la manière dont le succès est également mesuré à l'aune des dimensions sociales et environnementales, les indicateurs d'économie circulaire jouant un rôle clef. Il n'existe actuellement aucun indicateur dans la région qui livre des informations explicites sur l'adoption par le tourisme des principes et pratiques de l'économie circulaire et, pour plusieurs aspects généraux de la circularité, les définitions de la classification diffèrent d'un État à l'autre ; néanmoins, le Cadre statistique de l'OMT pour la mesure de la durabilité du tourisme devrait contribuer à résoudre ce problème. Même les statistiques touristiques traditionnelles sont souvent indisponibles et varient considérablement selon le contexte, tandis que les statistiques détaillées nécessaires à un suivi précis de la circularité sont absentes ;

k) Le SEIS a été mis en place, mais les systèmes nationaux varient dans leur forme et leur régularité en ce qui concerne les mises à jour et le contenu. Des lacunes subsistent et doivent être comblées, notamment pour ce qui est de la mise en place complète du SEIS, conformément à tous ses principes et piliers. Les lacunes relevées indiquent que les pays ont encore besoin d'aide pour mettre pleinement en œuvre les piliers et principes du SEIS et pour produire et mettre en commun tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE et aux autres cadres d'indicateurs, dont les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir le tableau 19).

Recommandations

46. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient :

a) Rapprocher les sciences et les politiques pour élaborer et mettre en œuvre des méthodes et des systèmes paneuropéens appropriés et normalisés de surveillance et de gestion de l'information, y compris par l'application de nouvelles technologies, pour combler l'insuffisance de données et ainsi améliorer la prise de décisions et garantir que le public disposera en temps voulu des informations requises ;

b) Utiliser les Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux (pour les parties achevées, voir le document ECE/CEP-CES/GE.1/2021/4), fournir l'ensemble des indicateurs environnementaux de la CEE conformément aux principes et aux piliers du SEIS et adopter des indicateurs pour traiter le bruit et les nouveaux thèmes importants en matière d'élaboration des politiques ;

c) Promouvoir l'utilisation de méthodes appropriées et normalisées pour l'observation des émissions de polluants atmosphériques ainsi que l'accès du public aux données d'observation dans la région paneuropéenne, tout en renforçant la coopération et les investissements nationaux pour combler les lacunes en matière de suivi dans les pays dont l'économie est en transition ;

d) Investir dans la collecte et le traitement des données, car l'information est essentielle pour une prise de décisions en connaissance de cause et la conception de la politique de l'eau (par exemple, comptabilité de l'eau, évaluation des écosystèmes et indicateurs). Pour la région paneuropéenne, l'amélioration continue des technologies de surveillance et de communication est une priorité absolue des systèmes d'information sur l'eau ;

e) Redoubler d'efforts pour compléter les inventaires du nombre de déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin à l'aide d'informations sur la composition et les sources des déchets pour permettre la conception de mesures plus efficaces. Des efforts conjoints devraient être déployés lorsque des mesures de surveillance infrarégionales sont jugées nécessaires ;

f) Mettre en place un système de surveillance des produits chimiques et des déchets à l'échelle de la région, dans le cadre de la coopération entre sciences et politiques, afin de dresser un meilleur tableau des effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement, et d'y remédier ;

g) Améliorer les systèmes de collecte de données sur le financement de l'action environnementale, par exemple sur les dépenses environnementales, dans l'ensemble de la région afin de préciser et de signaler quelles entités dépensent de l'argent dans ce domaine d'action, combien, avec quels objectifs et qui finance ces dépenses ;

h) Élaborer une définition commune de l'expression « infrastructures durables » dans la région paneuropéenne. Cela permettrait de rendre compte des progrès réalisés dans les différents pays et sous-régions et de les quantifier (voir également le point 16 ci-dessus) ;

i) Choisir quelques indicateurs particuliers du tourisme qu'il est important d'inclure dans les bases de données statistiques de la CEE en raison de leur impact. Les indicateurs de l'économie circulaire dans le tourisme devraient être harmonisés avec ceux qui sont en cours d'élaboration pour la surveillance du développement durable dans ce secteur (en particulier les plus prometteurs) et être compatibles avec les objectifs de développement durable. L'élaboration d'indicateurs de l'économie circulaire pourrait suivre la logique retenue dans l'initiative de l'OMT en faveur d'un cadre statistique pour la mesure de la durabilité du tourisme. Les données et les statistiques devraient être produites par les différents producteurs de données concernés conformément aux normes statistiques ;

j) Aider les pays à mettre pleinement en œuvre les principes et les piliers du SEIS ainsi que la production et le partage complets de tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE et utiliser, le cas échéant, les recommandations actualisées sur l'utilisation plus efficace des outils d'information électroniques élaborées sous les auspices de la Convention d'Aarhus ;

k) Renforcer les synergies et l'interopérabilité entre les systèmes nationaux et internationaux afin de rationaliser la surveillance et la notification des données environnementales, de réduire les exigences en matière de notification pour les pays et d'améliorer la lisibilité et l'efficacité, qu'il s'agisse des méthodes relatives aux indicateurs ou des rapports sur les flux de données ;

l) Poursuivre la transition numérique des systèmes de surveillance environnementale et l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la production de données de qualité et faciliter ainsi les évaluations périodiques et l'élaboration des politiques ;

m) Envisager de mettre en œuvre les registres des rejets et transferts de polluants et le SEIS en synergie.

Tableau 19

Situation et tendances de l'indicateur retenu pour le Système de partage d'informations sur l'environnement

Indicateurs	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
SEIS (2011-2021)	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗

Source : ECE/CEP/AC.10/2021/6.

Note : En moyenne, la tendance est ↗ (amélioration) ; SEIS créé mais des lacunes subsistent dans la conformité aux principes et piliers 😊.